Zeitschrift: Horizons : le magazine suisse de la recherche scientifique
Herausgeber: Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique
Band: 26 (2014)
Heft: 100

Artikel: Le lynx, l'ours, le loup et l'homme
Autor: Baumgartner, Hansjakob
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-556039

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le lynx, l'ours, le loup et l'homme

Dans l'arc alpin, les perspectives pour le lynx, l'ours et le loup sont bonnes. Mais l'homme demeure un risque. La recherche sur les grands prédateurs lorgne donc aussi du côté des sciences sociales.

Par Hansjakob Baumgartner

L'âge d'or pour les grands prédateurs, c'est aujourd'hui. Du moins dans l'arc alpin, les conditions de vie pour le lynx, l'ours et le loup y sont meilleures que jamais. La forêt est intacte et s'étend, et les populations de cerfs, de chamois et de bouquetins ne cessent de croître.

Au milieu du XIXe siècle, les choses étaient bien différentes. Le déboisement avait réduit la surface de la forêt à la moitié de ce qu'elle représente aujourd'hui. Le bouquetin et le cerf étaient décimés, le chevreuil rare. Seul le chamois se maintenait tant bien que mal. Le perfectionnement des armes a donné le coup de grâce à ces trois prédateurs. Leur chasse faisait l'objet d'une vaste adhésion. Même un scientifique comme Friedrich von Tschudi, auteur de l'ouvrage de référence «Das Thierleben der Alpenwelt» [la vie des animaux dans les Alpes], paru en 1853, ne voyait rien d'illicite à ce qu'on liquide les «ennemis les plus décidés de l'homme».

Aujourd'hui, le lynx, l'ours et le loup sont protégés par des lois nationales et des accords internationaux. La biodiversité est considérée comme un bien précieux, qu'il faut préserver, y compris les prédateurs jouant un rôle clé dans l'écosystème, au sommet de la pyramide alimentaire.

Toutefois, les grands prédateurs continuent d'être pourchassés. Le braconnage est la principale cause de mortalité des lynx en Suisse, et d'après les estimations du chercheur Luigi Boitani, spécialistes des loups, 15 à 20% de ces derniers meurent de la main de l'homme. Quant à la réintroduction de l'ours en Basse-Autriche, initiée au début des années 1990, ce sont très probablement des abattages illégaux qui l'ont fait échouer.

Un œil bienveillant

L'homme demeure donc un facteur de risque pour les grands prédateurs et est devenu, lui aussi, un champ d'étude de la recherche sur la protection de la nature. L'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage fait office ici de centre de compétence. Dans l'une de ses dernières études, 72 publications européennes portant sur l'acceptation des grands prédateurs ont été dépouillées. Il en ressort que les personnes ayant un niveau de formation bas et se référant à des valeurs anciennes et traditionnelles ont tendance à être moins tolérantes à leur égard que les personnes jeunes, ouvertes sur la nouveauté et au bénéfice d'une formation académique. Mais c'est le fait d'être concerné ou non qui a le plus d'influence. La majorité de la population considère le lynx, l'ours et le loup d'un œil bienveillant, sauf dans les régions où ces espèces sont déjà présentes. C'est chez les chasseurs et les éleveurs de petit bétail que le rejet est le plus fort.

Et effectivement, un berger a de bonnes raisons d'en vouloir au loup, car sans lui, son métier serait plus facile. Le chasseur qui pense que la présence du lynx lui complique sa tâche ne se fourvoie pas non plus. Quant à la crainte de voir un ours s'aventurer dans les zones habitées, elle est justifiée, comme l'a montré, début 2013, l'exemple de l'ours M13 du val Poschiavo. En fin de compte, les discussions sur les grands prédateurs reflètent des conflits d'intérêts politiques. Si l'on souhaite que les trois espèces puissent survivre chez nous de façon durable, ces conflits doivent être résolus ou, à tout le moins, limités afin d'éviter l'escalade.

Processus naturel

A cet égard, un pas a été franchi récemment en Suisse. En 2012, le WWF, Pro Natura, ChasseSuisse et la Fédération suisse d'élevage ovin ont élaboré une convention commune. Celle-ci reconnaît que le retour des grands prédateurs est un processus naturel, et donc qu'il n'est pas dû à des lâchers clandestins, comme cela a été parfois affirmé pour le loup. Leur conservation est approuvée sur le fond. En outre, les tirs de régulation ne sont plus exclus, tant qu'ils ne mettent pas en danger les effectifs des espèces.

Ces interventions dans les populations de prédateurs sont possibles, notamment lorsque les dégâts aux cheptels d'animaux de rente dépassent un degré acceptable, ou encore si les chevreuils et les cerfs sont décimés par le lynx et le loup, au point d'interdire toute activité de chasse. A cet égard, les organisations de protection de la nature se sont fait violence. Jusque-là, elles excluaient toute possibilité de tir. Autre mesure prévue, le renforcement de mesures raisonnables pour protéger les troupeaux d'animaux de rente.

Anciennes animosités

Mais comment mettre en œuvre cette entente? A quel point, par exemple, la population de chevreuils doit-elle reculer pour que l'autorisation de tirer les lynx puisse être délivrée? Comment savoir si la raréfaction du gibier est vraiment due à un prédateur? Et dans quelle mesure est-on en droit d'intervenir dans une population de lynx sans la mettre en danger? Les conflits potentiels liés à ces questions sont nombreux.

Souvent, dans les disputes à propos des grands prédateurs, les principaux obstacles ne sont pas les différences objectives, mais des problèmes interindividuels. Ceux-ci reposent fréquemment sur d'anciennes animosités et n'ont pas forcément de lien direct avec le sujet du conflit. Manuela von Arx, biologiste et chercheuse dans le cadre du programme de recherche KORA (Ecologie des carnivores et gestion de la faune sauvage), s'est penchée sur ces aspects en analysant la communication entre chasseurs et défenseurs de la nature. Au niveau national, conclut-elle, les deux groupes d'intérêts s'entendent plutôt bien, notamment en raison des discussions qu'ils ont menées pour élaborer la convention précitée. La protection de la nature et la chasse ont en effet de nombreuses attentes communes.

En revanche, la communication est plus difficile au niveau régional. Ainsi, dans le Simmental bernois, la méfiance est profondément ancrée. A la fin des années 1990, le lynx y a provoqué une levée de boucliers, et quelques loups s'y sont déjà établis temporairement. «Mais on peut faire beaucoup en intensifiant les contacts directs, en modifiant la communication et en quittant le terrain des débats et des accusations pour se diriger vers le dialogue et la participation qui reposent sur le respect mutuel et font émerger des valeurs communes, note la chercheuse. Derrière des points de vue incompatibles, il y a toujours des intérêts conciliables.»

Le lynx Vino après son déplacement dans la région du Tössstock, dans le canton de Zurich (mars 2001). Il porte un émetteur autour du cou.
Photo: Keystone/Arno Balzarini